



Carte de sejour ascendant de français

Par **Texman**, le **29/10/2019** à **21:59**

Bonjour, j'ai 3 enfants qui sont tous en France, l'ainée naturalisée et travaille a Paris, la cadette en situation régulière et travaille a Paris aussi le dernier en année terminale d'école d'ingénieurs.

Je suis retraité depuis bientôt 5 ans, ma femme lui reste quelques années, nos ressources sont largement suffisantes et disposons de notre couverture médicale au maroc.

Nos avons perdus nos parents respectifs, nos attaches sont en France nous nous y rendons 2, 3 a 4 fois par an pour voir nos enfants.

Pourrions nous etre éligible pour demander une carte de sejour ou de résident.

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **30/10/2019** à **10:31**

bonjour,

vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat de france au maroc pour démander un visa long séjour ascendant de français.

soit vos ressources sont suffisantes et votre assurance maladie est valable en france, il existe un visa d'ascendants non à charge; si vos ressources sont insuffisantes pour vivre et vous soigner en france; il existe le visa d'ascendant à charge de français ou l'enfant français s'engage à subvenir à tous les besoins de son parent séjournant en france.

le principe est que vous ne soyez pas à la charge de la france, en particulier pour les soins médicaux et hospitalisation, pour information le prix moyen d'une journée d'hôpital en france dépasse les 2000 €.

salutations